CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E155529** **VALABLE JUSQU'AU** **22/09/2027**

ÉDITÉ LE 29/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2014

Forme juridique : SAS

Capital : 90 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Annecy
Siret : 801 505 702 00051
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 8407480
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010254225704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010254225704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : AKCELEP FRERES

103 CHEMIN DES PRES BOUVAUX-SEYNOD
SEYNOD
74000 ANNECY

Téléphone : **Fax :** 04 50 10 49 94
Portable : 06 19 41 04 58
Responsabilité légale :
AKCELEP MUSAB DIRECTEUR GÉNÉRAL / AKCELEP CIHAT PRÉSIDENT

Site Internet : https://www.akcelep.fr/
E-mail : administratif@akcelep.fr

Effectif moyen : 39 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 987 520 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112 PROB	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	39	23/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/09/2026 09:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.